

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES, DE SURFACE
ET AÉRIENNES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent en la réfection ou la construction des infrastructures souterraines, de surface et aériennes et peuvent comprendre des travaux d'aménagement ou tout autre ouvrage connexe.

Ces travaux peuvent nécessiter des acquisitions de terrains ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 est estimé à 100 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 100 000 \$

CHAPITRE II

NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux consistent à réaliser la modification des infrastructures souterraines, de surface et aériennes afin de régulariser les anomalies ponctuelles des réseaux.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrain ou de servitudes à des fins municipales ainsi que divers ouvrages connexes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

5. Les travaux sont localisés en divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux correctifs décrits à l'article 4 est estimé à 180 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 180 000 \$

CHAPITRE III

CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent à réaliser la construction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égouts, afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux. Ils peuvent également comprendre la réfection d'infrastructures souterraines, de surface et aérienne, l'aménagement d'infrastructures comprises dans les limites du chantier, l'acquisition de terrain ou de servitudes à des fins municipales ainsi que divers ouvrages connexes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

8. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

9. Le coût des travaux décrits à l'article 7 est estimé à 18 085 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 18 085 000 \$

CHAPITRE IV

RIVIÈRE LORETTE – TRAVAUX CORRECTIFS

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

10. Les travaux consistent à réaliser des interventions sur les cours d'eau et des travaux de construction, reconstruction et de modification d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes à des fins municipales ainsi que divers ouvrages connexes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

11. Les travaux, de responsabilité d'agglomération, sont localisés en divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

12. Le coût des travaux correctifs décrits à l'article 10 est estimé à 1 500 000 \$.

Sous-total du chapitre IV : 1 500 000 \$

CHAPITRE V

POSTE DE POMPAGE D'EAU BRUTE DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

13. Les travaux consistent en la réfection et la construction de prises d'eau dans la rivière Montmorency ainsi que la reconstruction du poste de pompage.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes à des fins municipales ainsi que divers ouvrages connexes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

14. Les travaux sont localisés en bordure de la rivière Montmorency, dans l'Arrondissement de Beauport.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

15. Le coût des travaux correctifs décrits à l'article 13 est estimé à 11 800 000 \$.

Sous-total du chapitre V : 11 800 000 \$

CHAPITRE VI

ÉCOQUARTIER D'ESTIMAUVILLE

16. Les travaux consistent en la construction, la réfection ou la modification d'infrastructures souterraines, de surface et aérienne, qu'elles soient municipales ou non, ainsi qu'en des travaux d'aménagement, incluant l'enfouissement des réseaux aériens, ou tout autre ouvrage connexe.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes à des fins municipales.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

17. Les travaux sont localisés dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou dans le secteur D'Estimauville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

13. Le coût des travaux correctifs décrits à l'article 16 est estimé à 7 500 000 \$.

Sous-total du chapitre VI : 7 500 000 \$

TOTAL : 39 165 000 \$

Annexe préparée le 14 décembre 2011 par :

Ève Francoeur, ingénieure
Service de l'ingénierie